



LA CHARTE BÉNÉVOLE - ASSOCIATION FUZZ YON

> Le bénévole de l'association Fuzz'Yon s'engage à :

- Adhérer au projet artistique de l'association via le paiement d'une cotisation annuelle
- Être garant de l'image de l'association :
 - S'orienter vers le•la référent•e avant de donner des informations,
 - Respecter la confidentialité de certaines informations internes,
 - Représenter l'association.
- Participer à la vie de l'association : dans la mesure du possible, être présent aux réunions bénévoles et à l'Assemblée Générale.
- Respecter le fonctionnement, le règlement intérieur de l'association et la loi (interdiction de fumer à l'intérieur, abus de boissons, produits illicites...).
- Assurer sa mission de bénévole : il est fondamental de respecter les heures de rendez-vous. L'engagement sur le poste jusqu'au bout est essentiel pour le bon déroulement du concert.
- Contribuer au développement du QUAI M via la communication autour de lui, peu importe son rôle au sein de l'association.

> L'association Fuzz'Yon s'engage à :

- Informer les bénévoles de la vie associative (contenu du projet associatif, organisation) via des comptes rendus de l'Assemblée Générale, des réunions spécifiques.

- Accueillir et intégrer le ou la bénévole, en lien avec le•la référent•e de l'équipe salariée. Le bénévole peut choisir les missions dans lesquelles il souhaite s'investir en fonction de ses envies et disponibilités.
- Assurer la formation des bénévoles par tous les moyens nécessaires et en adaptation avec les postes de chacun.